

Prestations Groupement d'employeurs Service Emploi CDOS Vendée -TARIFS 2021 (- 9 ETP)

Frais de dossier et Pack Conseil

⇒ 100 €/an pour une nouvelle structure

⇒ 75 €/an pour un renouvellement

Tarifs GE pack global

Comprenant :

- ✓ Modalités de création d'emploi (DPAE, proposition de contrat de travail, outils de suivi...)
- ✓ Réalisation des bulletins de salaire et des DSN
- ✓ Réalisation de documents liés à l'emploi (attestation de salaire, certificat de travail...)
- ✓ Accompagnement et conseils liés à la fonction d'employeur
- ✓ **Conception et actualisation des conventions de mise à disposition**
- ✓ **Etudes budgétaires pour la facturation**
- ✓ **Facturation mensuelle des prestations de mise à disposition,**
- ✓ **Médiation dans la conception des plannings entre utilisateurs**

50 €/ mois

(Tarif dégressif à partir du 2^{ème} salarié : 30 €)

Tarifs GE pack simplifié

Comprenant :

- ✓ Modalités de création d'emploi (DPAE, proposition de contrat de travail, outils de suivi...)
- ✓ Réalisation des bulletins de salaire et des DSN
- ✓ Réalisation de documents liés à l'emploi (attestation de salaire, certificat de travail...)
- ✓ Accompagnement et conseils liés à la fonction d'employeur

40 €/ mois

(Tarif dégressif à partir du 2^{ème} salarié : 30 €)

Prestations complémentaires (selon besoins) :

- ☞ Réalisation bulletins de salaire dans le cadre de la franchise sportive ou service civique ou stage : 8 € / salarié / mois,
- ☞ Documents de fin de contrat (sauf démission) : licenciement, rupture conventionnelle et CDD (hors contrat aidé, contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage, CDD saisonnier et contrat d'engagement éducatif) : 15 €/ salarié
- ☞ Préparation dossier contrôle URSSAF : 100 € (sous condition de formulation de la demande 3 semaines avant la date de contrôle)
- ☞ Prestations spécifiques (audit social et paie pour mise en conformité, aide à l'élaboration du DUERP...) : selon temps passé - sur devis.

NB : Frais de clôture de dossier pour départ en cours d'année : 10,00 €/trimestre restant.
Frais édition documents administratifs supplémentaires : 2,00 €/mois.
Réédition de bulletins de salaire par omission d'information par l'utilisateur : 10 €.
Rééditions récurrentes d'un même projet de contrat ou d'avenant par l'utilisateur (à partir de la 3^{ème} demande de modification) : 10 €.